



Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 25/09/2018

Date de révision : 25/09/2018

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange
Nom du produit : Bugs Away
Autres Moyens d'identification : MP25

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Dégraissant
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA
T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

N'est pas classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'annexe 1, article 3 du Règlement sur les produits dangereux.

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respire.

Mesures de premiers secours après contact cutanée : Enlever les vêtements contaminés ou chaussures immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures.

Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continue de rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Mesures de premiers après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

Mesures de premiers secours général : Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets après contact cutané : Peut être nocif au contact de la peau. Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.

Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

Protection de la peau et du corps:

Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Bleu
Odeur	: inodore
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: 13
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point D'ébullition	: 100 °C
Point D'éclair	: Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: 0.6
Densité Relative	: 1.1032
Solubilité	: Soluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 20 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé
Corrosion / Irritation Cutanée	: N'est pas classé pH: 13
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: N'est pas classé pH: 13
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé
Mutagénicité des cellules germinales	: N'est pas classé
Cancérogénicité	: N'est pas classé

Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

La Toxicité pour la Reproduction	: N'est pas classé
STOT-seule exposition	: N'est pas classé
STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: N'est pas classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut être nocif au contact de la peau. Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale	: Avant la neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

12.2. Persistance et Dégradabilité

Bugs Away

Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Bugs Away

Potentiel de Bioaccumulation	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

12.4. Mobilité dans le Sol

Bugs Away

Écologie - sol	N'est pas établi.
----------------	-------------------

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone	: N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique	: N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages	: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD)	: UN1760
Groupe d'emballage	: II - Danger moyen
TMD Classes de dangers primaires	: 8 - Classe 8 - Corrosifs
Description du document de transport	: UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (métasilicate de sodium), 8, II
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses)	: LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. métasilicate de sodium
Étiquettes de danger (TMD)	: 8 - Substances corrosifs



Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales TMD	: 16 - (1) Le nom technique d'au moins d'une des substances les plus dangereuses qui contribuent principalement au (x) danger (s) représenté (s) par les marchandises dangereuses doit être indiqué entre parenthèses sur le document d'expédition après le nom d'expédition, conformément à la clause 3.5 (1) c) (ii) (A) de la partie 3 (documentation). Le nom technique doit également être indiqué, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette suivant le nom d'expédition conformément aux paragraphes 4.11 (2) et (3) de la partie 4 (Marques de danger pour les marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), le nom technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un document d'expédition ou sur un petit contenant lorsque la loi canadienne sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdit la divulgation de l'information technique. prénom: (a) UN1544, SELS ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S.; b) UN1851, MÉDICAMENT, LIQUIDE, TOXIQUE, N.O.S.; c) UN3140, SELS ALCALOÏDES, LIQUIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, LIQUIDE N.O.S.; d) UN3248, MÉDICAMENT, LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.O.S.; ou (e) UN3249, MÉDICAMENT, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S. La «Loi sur les aliments et drogues» en est un exemple au Canada. (3) Malgré le paragraphe (1), la dénomination technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un petit contenant: a) UN2814, SUBSTANCE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES PERSONNES; ou b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES ANIMAUX. DORS / 2014-306
Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée	: 1 L
Quantités exceptées (TMD)	: E2
Indice de véhicule routier de passagers ou véhicule ferroviaire de passagers	: 1 L

14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

DOT NA no.	: UN1760
UN-No.(DOT)	: 1760
Groupe d'emballage (DOT)	: II - Danger moyen
Symboles DOT	: G - G - Identifie le PSN nécessitant un nom technique
Description du document de transport	: UN1760 Liquides corrosifs, n.o.s. (métasilicate de sodium), 8, II
Désignation officielle de transport (DOT)	: Corrosive liquids, n.o.s. sodium metasilicate
Contient une déclaration de sélection de zone (DOT)	:
Classe (DOT)	: 8 - Classe 8 - Matériel Corrosifs 49 CFR 173.136
Division (DOT)	: 8
Étiquettes de danger (DOT)	: 8 - Corrosif



Dangereux pour l'environnement	: Non
DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102)	: B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, et MC 306 et DOT 406 les citernes à cargaison ne sont pas autorisées. IB2 - Autorisé IBCs: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égal à 110 kPa à 50 C (1.1 bar à 122 F), or 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisé. T11 - 6 178.274(d)(2) Normale..... 178.275(d)(3) TP2 - a. Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par : (image) Lorsque: tr est la température maximale moyenne du produit pendant le transport, tf est la température en degrés celsius du liquide pendant le remplissage et est le coefficient moyen de dilatation cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température moyenne maximale en vrac pendant le transport(tr) les deux en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés dans des conditions ambiantes, la formule est la suivante:(image) Lorsque: d15 et d50 sont les densités (en unités de masse par volume) du liquide à 15 C (59 F) et 50 C (122 F), respectivement. TP27 - Une citerne mobile ayant une pression d'épreuve minimale de 4 bar (400 kPa) peut être utilisée à condition que la pression d'épreuve calculée soit inférieure ou égale à 4 bar sur la base de la PSMA du produit dangereux, telle que définie au paragraphe 178.275 du présent sous-chapitre, dans le cas où la pression est égale à 1,5 fois la PSMA.
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx)	: 154
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx)	: 202
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242

Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Limites de quantité Avion de passagers / ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 1 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 30 L
DOT Lieu d'arrimage de navire	: B - (i) Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à la plus grande des 25 passagers, ou un passager par 3 m de la longueur de tout du navire; et ii) «Sur le pont seulement» sur les navires à passagers dans lesquels le nombre de passagers spécifié au paragraphe k) (2) (i) de la présente section est dépassé.
DOT Arrimage de navire Autre	: 40 - Arrimer loins de leur "pièces d'habitation"
Emergency Response Guide (ERG) Numéro	: 154
Autres informations	: Aucune information supplémentaire disponible

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

UN-No. (IMDG)	: 1760
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.
Transport document description (IMDG)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (métasilicate de sodium), 8, II
Classe (IMDG)	: 8 - substances corrosifs
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - substances présentant un danger moyen.

IATA

UN-No. (IATA)	: 1760
Désignation officielle de transport (IATA)	: Liquide corrosif, n.o.s.
Description du document de transport (IATA)	: UN 1760 Liquide corrosif, n.o.s. (métasilicate de sodium), 8, II
Classe (IATA)	: 8 - Corrosifs
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Bugs Away

N'est pas inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

métasilicate de sodium (6834-92-0)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)	Oui
-------------------------------------	-----

Bugs Away

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 25/09/2018

Date de révision : 25/09/2018

Autres Informations : **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.